

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260720-2026_07_06-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 20 Juillet, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13 Juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

13/07/2026

Date de convocation

13/07/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 01

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 00
- Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☐	☒	G. PREVOST	P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : BOUVET Isabelle

Rapporteur : PREVOST Grégory

Objet : Signature du devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le montant des travaux envisagés ;

Considérant que la commune a engagé une démarche de rénovation progressive de la salle polyvalente ;

Considérant la vétusté de la porte d'entrée de la salle polyvalente, rendant nécessaire son remplacement afin de garantir la sécurité des usagers et d'améliorer les conditions d'utilisation du bâtiment ;

Considérant que le remplacement des menuiseries permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment en réduisant les déperditions thermiques ;

Considérant que 2 devis ont été sollicités et étudiés afin de retenir la solution technique et financière la plus adaptée aux besoins de la commune ;

Considérant que les offres reçues présentent des montants compris entre 9 993,60 € TTC et 11 808,31 € TTC ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'entretien, de préservation et d'amélioration du patrimoine communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'approuver le principe des travaux de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente ;
- De retenir le devis de l'entreprise ALC Menuiserie pour un montant de 9 993,60 € TTC ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'imputer les dépenses correspondantes au budget communal, sur les crédits inscrits à cet effet.



GD

Ainsi fait et délibéré.